

DE L'HÉMICYCLE AU PÈRE-LACHAISE :
LA FABRIQUE DE L'INSULTE DANS L'AFFAIRE DULONG, 1834¹

THOMAS BOUCHET
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE / UMR UB-CNRS 7366

Le 25 janvier 1834, trois ans et demi après la naissance de la monarchie de Juillet, le député de l'Eure Dulong, avocat de formation, s'en prend à son collègue le général Bugeaud en séance². Les paroles qu'il prononce ce jour-là déclenchent plusieurs histoires entremêlées. Sur un plan chronologique le cycle de l'événement – une semaine au total – conduit jusqu'au 1^{er} février, jour des obsèques de Dulong, tué en duel par Bugeaud. Cette dynamique factuelle remarquable (aucun duel parlementaire n'a eu un dénouement fatal sous la Restauration ou aux débuts de la monarchie de Juillet³) est à mettre en relation avec trois processus: un travail de reconstitution de ce qui s'est effectivement dit le 25 janvier à la Chambre; la naissance et l'affirmation d'un discours de la déploration puisque Dulong semble pris dans un engrenage qui le broie et paie de sa vie ses paroles d'hémicycle; la volonté exprimée par une partie des acteurs du drame d'en découdre politiquement. L'objet des pages qui suivent est de décrypter ces trois dynamiques entrelacées et d'inscrire l'assaut verbal dans un ensemble de contextes de référence où ne cessent de circuler toutes sortes de discours. En d'autres termes, il s'agit ici de réintroduire l'instant d'une profération dans le cadre plus général d'une situation d'insulte qui lui donne son sens⁴.

De l'attaque à l'insulte

Mais qu'à donc dit Dulong? Un moment de flottement sépare la profération en séance et sa (relative) stabilisation dans la sphère dans l'écrit. Les mots du député de l'Eure sont inaudibles pour une partie des députés présents à la chambre ce jour-là. Sa courte interpellation ne rompt pas le cours d'un débat très animé. Elle se perd dans l'agitation ambiante tandis que l'atmosphère est déjà très tendue. Et le tumulte dure ensuite, ajoutant à la confusion des esprits⁵. Même les plus attentifs des députés n'ont pour certains rien entendu tandis que d'autres n'ont saisi que des bribes de phrases. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que tous ne gardent pas le même souvenir de l'épisode: difficile pour eux de s'accorder *a posteriori*.

La presse des lendemains⁶ se fait l'écho de ces incertitudes initiales. Les journalistes qui assistaient à la séance étaient à peu près logés à la même enseigne que les députés. Chacun cherche à

-
- 1 On pourra lire une autre version de ce texte dans *Une Larme du Diable*, revue des mondes radiophoniques et des univers sonores, numéro 6, parution janvier 2016.
 - 2 Sur le contexte historique général: H. Collingham, *The July Monarchy, A Political History of France, 1830-1848*, Londres, Longman, 1988. Sur l'histoire parlementaire de la période: Jean Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement, de 1789 à nos jours*, Paris, Colin, 2007.
 - 3 Sur l'histoire du duel dans la France contemporaine (notamment au XIX^e siècle): François Guillet, *La mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Paris, Aubier, 2008. Du même: «Les usages du duel dans la France du premier XIX^e siècle», *Revue historique*, 640, 2006-4.
 - 4 Sur les relations entre insultes et situations d'insulte en milieu parlementaire: Thomas Bouchet, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010.
 - 5 «Les vociférations qui partent des bancs des centres, les cris 'en place!' des huissiers qui ne peuvent retenir les députés à leurs bancs, se mêlent, se heurtent, et forment pendant plusieurs minutes un étrange charivari.» (*Le National*, 26 janvier 1834).
 - 6 Principaux quotidiens consultés: *Le Constitutionnel*, *Le Journal des débats*, *Le Moniteur universel*, *Le National*, *Le Temps*. À cela s'ajoutent deux journaux satiriques d'opposition qui publient des caricatures politiques: *La Caricature*, *Le Charivari*.

établir les faits et les dire. Les journaux s'inspirent les uns des autres, se citent à l'envi, ajoutent ou retranchent. Leurs versions, en outre, divergent selon les orientations politiques qu'ils affichent. Un large éventail de postures se déploie : absence de mention de l'épisode, restitution (au style direct ou au style indirect, c'est selon) de paroles plus ou moins agressives. Dans certains cas il n'est pas fait mention de ce qu'a dit Dulong. Dans d'autres, il est question des « aigres débats » et des « scènes tumultueuses » qui ont terminé la séance⁷. Ou bien Dulong se serait écrié : « Il faut obéir jusqu'à l'ignominie⁸! ». Ou bien encore il aurait lancé une attaque plus appuyée encore : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie⁹? »

Le Moniteur universel, seul journal à proposer systématiquement le compte rendu exhaustif des séances, permet-il de trancher? Certes, les sténographes au service du *Moniteur* sont très bien placés en salle de séance. Mais les logiques internes qui président à la rédaction des comptes rendus peuvent altérer la réalité des dire. Pour diverses raisons la version écrite est le plus souvent – mais pas toujours – édulcorée, affadie¹⁰. Cette déperdition du sens entre la séance et sa retranscription a été maintes fois soulignée¹¹ : elle interdit de se fier aveuglément au texte du *Moniteur*.

Flottements et divergences d'interprétation expliquent que des polémiques enflent assez vite entre rédacteurs. *Le Moniteur universel* dément dans la livraison du 30 janvier une assertion publiée par *Le Temps*. Selon ce journal d'opposition « le sténographe du *Moniteur* a amplifié à sa manière » la pensée de Dulong et a de sa propre initiative intégré à son compte rendu les mots « Oui, jusqu'à l'ignominie, jusqu'à se faire le geôlier d'une prison d'État! » – vérification faite, cette version très longue des paroles de Dulong n'est pas présente au *Moniteur*. Les conflits de qualification qui se déploient dans la presse répondent à des objectifs précis. Dans l'opposition la violence des paroles de Dulong est minorée mais leur justesse soulignée : *Le National* parle d'une « prétendue insulte ». Quant aux titres pro-gouvernementaux, en retranscrivant l'attaque de Dulong, ils prennent leurs lecteurs à témoin : le député de l'Eure a dépassé les bornes.

La presse fait office de tiers agissant dans l'histoire de l'assaut verbal de Dulong. Elle livre aux lecteurs une histoire qu'elle contribue directement à construire. Mais c'est au général Bugeaud, l'homme visé par Dulong, qu'il revient de qualifier ou non d'insulte l'attaque qu'il a essuyée. Le débat au cours duquel jaillit l'invective de Dulong oppose le ministère de la Guerre et un certain nombre d'officiers d'artillerie d'opposition menacés de conseil de guerre pour refus d'obéissance. Lorsque Dulong invective Bugeaud, le général vient en fait de répondre au député d'opposition Larabit, qui vient de dénoncer le comportement du ministère : un officier « obéit d'abord¹² ». Il n'est pas certain que Bugeaud a entendu les paroles prononcées par Dulong dans le feu de l'action. En tout état de cause, encouragé sans doute par des députés amis ou alliés, il va lui demander des explications après la séance. Le mot « ignominie » est effectivement brutal puisqu'il laisse entendre que Bugeaud, nommé général et élu député au début de la monarchie de Juillet, n'est pas un homme d'honneur. Bugeaud placerait l'obéissance aveugle à un ordre inique avant le courage politique et moral. Quant au terme « geôlier », il renvoie au fait que Bugeaud commandait la forteresse de Blaye au moment où la duchesse de Berry y a été incarcérée (1832-1833).

7 *Le Constitutionnel*, 26 janvier 1834.

8 *Le National*, 26 janvier 1834.

9 Par exemple *Le Journal des débats*, 26 janvier 1834.

10 Sur *Le Moniteur universel* : Laurence Guélléc, « Un journal monstre : repères pour une histoire du *Moniteur universel* (1789-1868) », dans Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant, dir., *Presse et plumes : journalisme et littérature au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005.

11 Par exemple : « La vraie séance n'est nulle part, pas même au *Moniteur* » (Honoré de Balzac en 1843 dans *Monographie de la presse parisienne*) ; les sténographes « ne peuvent saisir qu'une image pauvre et pour ainsi dire linéaire de débats tumultueux et nombreux en personnages » (Charles Péguy en 1903 dans *Les Cahiers de la Quinzaine*). Voir Thomas Bouchet, *Noms d'oiseaux*, op. cit., p. 12.

12 *Le Moniteur universel*, 26 janvier 1834.

Dulong se montre disposé à désamorcer la crise et à déclarer par écrit qu'il ne voulait pas offenser Bugeaud. Pourtant, après divers rebondissements et revirements, Bugeaud finit par couper court aux discussions et décide de vider l'affront dans le sang. Le général, beaucoup plus expérimenté dans le maniement des armes que son adversaire, l'abat le 29 janvier d'un coup de pistolet. La victime est très grièvement atteinte au front. Elle meurt le lendemain matin. Le convoi funèbre, le 1^{er} février, marque la fin de la séquence chronologique ouverte le 25¹³. Puis l'empreinte de l'événement se dissout dans la presse au fil des jours suivants ; l'affaire Dulong continue d'apparaître çà et là au cours du mois de février, puis elle s'estompe. Le texte et l'image concourent au lissage de l'événement. Moins d'une semaine après les funérailles le journal d'opposition *Le Charivari* propose à ses lecteurs une histoire générale de l'affaire Dulong par le biais d'un ensemble de vignettes¹⁴. La vignette centrale représente le convoi qui s'étire dans les rues de Paris. Autour, quatre vignettes plus petites scandent toute l'histoire : l'interpellation à la Chambre (en haut à gauche), le duel (en haut à droite), l'agonie de Dulong (en bas à gauche), le monument funéraire au cimetière du Père-Lachaise (en bas à droite). Au bruit et à la fureur des députés en séance, au coup de pistolet qui résonne au petit matin du 1^{er} février vient se substituer l'immobilité silencieuse du monument. L'attaque verbale de Dulong, qualifiée d'insulte par une partie de la presse et par Bugeaud, est donc devenue la première phase d'un cycle factuel qui mène d'un hémicycle à un cimetière.

Déploration et regrets

L'affaire Dulong est à replacer dans un contexte politique et culturel très spécifique. La France des années 1830 est une « France des larmes¹⁵ ». Les deuils et les convois politiques rythment la vie parisienne ces années-là – ils étaient d'ailleurs déjà très présents dans les années 1820. Les funérailles de Dulong arrivent après celles de Manuel (1827), de Constant (1830), de Lamarque (1832) par exemple. L'émotion affleure et s'exprime sans délai lorsque l'affaire Dulong tourne au drame.

Le député victime de la colère de Bugeaud est rebaptisé l'« infortuné Dulong¹⁶ ». Son fatal malheur tient, lit-on, à un décalage frappant entre les paroles qu'il a prononcées et son tragique destin. Le malheureux devient une figure du sacrifice politique. Il incarne jusqu'à son paroxysme la virulence des combats entre les partisans du régime et ses opposants. La déploration est relativement consensuelle : elle dépasse les lignes de clivage habituelles. Les conditions concrètes du décès ajoutent d'ailleurs au côté dramatique de l'épisode : la balle qui a fauché Dulong se serait fichée exactement entre ses deux yeux ; il a succombé à son domicile, entouré de ses amis éplorés, au terme d'une longue agonie consciente ; il a rendu son dernier souffle au petit matin du 30 janvier après une nuit de combat contre la mort¹⁷. Au-delà, sa belle mort, sa mort héroïque et sacrificielle renvoie au courage qu'il a su montrer face à plus fort que lui. « Ses convictions étaient fermes et hardies, mais elles reposaient sur un fond d'intelligence et non de passion » se lamente Carrel, qui dirige *Le National*¹⁸. Voilà en filigrane le portrait du député d'opposition modèle qui allie deux vertus cardinales. Le soutien des députés à leur collègue disparu s'exprime selon les règles : une délégation de vingt députés tirés au sort, dont Lafayette et Salvandy, rend hommage au collègue trop tôt disparu en assistant au convoi ; d'autres les rejoignent à titre personnel. Des discours d'adieu, prononcés à sa mémoire sur sa tombe (notamment ceux de Salverte, de Cabet au nom de l'Association pour l'éducation du peuple, et

13 Sur les funérailles de Dulong : Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, *passim*.

14 *Le Charivari*, 7 février 1834.

15 Voir note 11.

16 *Le National* se lamente par exemple de « la tragique fin de l'infortuné Dulong » (31 janvier 1834).

17 « Le bulletin de Monsieur Dulong, signé à minuit par Monsieur Jules Cloquet, n'avait laissé que bien peu d'espérance de le sauver. L'honorable député a cessé de vivre ce matin à 6 heures. » (*Le Moniteur universel*, 31 janvier 1834, d'après une information reçue la veille).

18 *Le National*, 2 février 1834.

de Tardieu qui proclame que « jamais un sang si pur ne coula pour un si déplorable motif¹⁹ », reprennent les lieux communs de l'époque. Un grand bal prévu chez le président de la chambre des Députés le jeudi 30 au soir est annulé²⁰. La chambre des députés offre le 1^{er} février un spectacle inhabituel : « le côté gauche est entièrement désert. On se souvient que l'infortuné Dulong siégeait de ce côté²¹. » Les élèves de l'École de médecine ne peuvent participer à l'ensemble de la cérémonie funèbre. Ce jour-là ils demandent à leur professeur Orfila d'interrompre son cours quinze minutes avant le terme habituel, afin qu'ils puissent assister au convoi. Orfila refuse. Une trentaine d'élèves sortent, puis rentrent en criant « Pas de leçon ! Au convoi²² ! ». Début février, le député Dupont de l'Eure (considéré selon certains comme le père naturel de Dulong) démissionne pour témoigner de sa douleur mais aussi de sa colère : sa lettre de démission est lue en tribune le 5 février.

Le portrait idéalisé du brave et pur Dulong est en décalage par rapport à son engagement politique effectif. Une temporaire gloire posthume se fixe sur un homme relativement mal connu : plusieurs journalistes (notamment au *National*) écorchent son nom lorsqu'ils le citent. Le processus de glorification porte sur un député plutôt anonyme, non pas sur l'un des plus brillants hérauts de l'opposition. Surtout, les paroles prononcées par Dulong le 25 janvier à l'adresse de Bugeaud contrastent avec le modèle alors partagé du parlementaire maître de ses paroles et de ses gestes. C'est ainsi que dans *Le Moniteur universel* la déploration et la déclaration de principes sur l'inviolabilité du député et la liberté de sa parole s'accompagnent, *mezzo voce*, d'une critique. « De l'excès de mal naîtra, nous l'espérons, le remède. Les orateurs sentiront le besoin de modérer leurs paroles parfois trop vives ; les interrupteurs, surtout, celui de réprimer leurs apostrophes souvent trop personnelles²³. » Le lecteur ne peut manquer de placer le nom de Dulong dans la catégorie des interrupteurs mal inspirés. Les invectives ont-elles vraiment leur place dans les mœurs parlementaires ? Ce qui précède tend à montrer que non. Les excès verbaux sont surtout le fait d'opposants indisciplinés, minoritaires dans une Chambre où l'entre-soi domine. Toute intervention doit obéir aux règles de la courtoisie. Il n'est pas interdit de se montrer mordant, mais à condition de ne pas se laisser emporter par une impétuosité de mauvais aloi.

L'insulte au service du combat politique

La qualification de l'assaut verbal du 25 janvier 1834 en insulte ajoute un épisode à un âpre combat politique, à une dynamique d'affrontements directs qui lui préexiste et qu'elle nourrit. C'est un processus de substitution d'une cible à une autre qui conduit, selon une partie de la presse, au duel et au drame. Plusieurs indices mettent sur la piste des logiques qui président à ce glissement. Il peut par exemple paraître étonnant que le général Bugeaud aille jusqu'à l'exigence du duel alors qu'il a laissé transparaître à plusieurs reprises son souhait de ne pas envenimer l'affaire. *Le National* s'attache à montrer de quelle façon un conflit d'hémicycle sans gravité particulière est récupéré par un pouvoir politique inique et calculateur. La première demande d'explication de Bugeaud a été satisfaite par Dulong mais un journal pro-gouvernemental (il s'agirait selon les uns du *Journal de Paris* et selon d'autres, mieux informés, du *Journal des débats*) a dénaturé les paroles du député de l'Eure en accentuant leur gravité accusatoire. Après avoir lu l'article du *Journal des débats*, Bugeaud aurait demandé que Dulong publie un démenti dans ce même journal ; Dulong aurait accepté, mais dans un compte rendu de cette entrevue (*Le Bulletin ministériel*) il aurait été décrit comme un

19 Cité dans *Le National*, 2 février 1834.

20 *Le Moniteur universel*, 31 janvier 1834. On apprend dans ce même journal, le 2 février, que le bal aura finalement lieu le 6 février.

21 *Le National*, 2 février 1834.

22 *Le Moniteur universel*, 4 février 1834.

23 *Le Moniteur universel* du 31 janvier 1834, qui reprend là une analyse parue dans *Le Constitutionnel*.

homme lâche. S'estimant humilié, soutenu selon certains par Carrel²⁴, il aurait retiré ses excuses écrites, rendant caduque toute réconciliation.

C'est le duc de Rumigny, proche conseiller du roi Louis-Philippe, aide de camp aux Tuileries, qui aurait soufflé sur les braises. Ce faisant, il aurait voulu détourner un coup destiné au roi lui-même. Car une partie de l'opposition considère Louis-Philippe comme le véritable géôlier de la duchesse de Berry : en favorisant l'incarcération de sa propre nièce dans la forteresse de Blaye, il se serait comporté de manière ignoble²⁵. Il n'est pas possible de savoir si l'invective de Dulong visait le roi par-delà le général. Toujours est-il que l'affaire Dulong ne tarde pas à s'envenimer à un moment où pleuvent les attaques contre le roi. Le contexte parlementaire et surtout extra-parlementaire est explosif. La presse, notamment républicaine, est lancée « à l'assaut de la monarchie²⁶ » et elle fait flèche de tout bois. La duchesse de Berry, figure du légitimisme, n'est en aucun cas une amie des républicains. Mais tout ce qui peut affaiblir le régime est alors bon à prendre.

La théorie de la manipulation prend corps. Malgré ses dénégations²⁷, Bugeaud ne serait que l'exécutant docile et zélé de la volonté exprimée aux Tuileries. Dans le journal *La Caricature*, le 13 février 1834, une charge de Grandville et Desperet représente le duel avec trois protagonistes au lieu de deux. Dulong est dans la posture de la victime (il commence à basculer en arrière, frappé par la balle, et son chapeau tombe de sa tête). Bugeaud, de trois quarts dos, a le bras droit levé et tient encore son pistolet pointé sur son adversaire ; de sa poche dépasse une clé, celle de la forteresse de Blaye. Mais le véritable criminel est le roi, sorte de fantôme très reconnaissable à sa silhouette empâtée et à son visage piriforme²⁸. De ses deux mains il pousse Bugeaud vers l'avant. Indice supplémentaire : un panneau de signalisation indique que la scène se passe sur la « route royale²⁹ ». Pour cette attaque graphique *La Caricature* est saisie le jour même de sa sortie. Le journal est passible d'une condamnation pour « outrage au roi », mais le jury prononce un acquittement³⁰.

Ainsi l'affaire Dulong est-elle aussi (et peut-être surtout) l'une des nombreuses pièces d'un grand puzzle, un épisode tragique dans le combat auquel se livrent depuis l'automne 1830 les partisans de la monarchie de Juillet et ses adversaires – notamment républicains et patriotes. Il y a selon *Le National* « duel à mort » entre la monarchie de Juillet et la presse libre³¹. À l'ordre du jour de la chambre figure fin janvier un projet de loi sur les crieurs publics qui vise à museler cette efficace forme d'expression de l'opposition politique. Une guerre des mots et des images a pris au début de l'année 1834 le relais d'une guerre des barricades rythmée par les sanglantes insurrections de Lyon en novembre 1831 et de Paris en mai 1832³² et de très nombreuses émeutes. Si les mentions à l'affaire Dulong se raréfient au fil du mois de février, le calme ne revient pas pour autant. Le 12 mars 1834, soumis à des attaques verbales répétées tandis qu'il s'exprime à la tribune, le ministre de l'Intérieur d'Argout prévient : « Puisqu'on m'interrompt sans cesse, je répondrai, s'il le faut, par

24 Paul Thureau-Dangin (*Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, Plon, 1884-1892), ou Charles de Rémusat (*Mémoires de ma vie*, présentés et annotés par C. H. Pouthas, Paris, Plon, 1959-1967) relaient cette thèse.

25 « Monsieur Bugeaud n'était pas ici le véritable insulté, car l'accouchée de Blaye [...] n'était pas la nièce du général Bugeaud. » (*Le National*, 30 janvier 1834).

26 Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie (1815-1848)*, Paris, Colin, 1960 ; David S. Kerr, *Caricature and French Political Culture 1830-1848. Charles Philipon and the Illustrated Press*, Oxford, Clarendon, 2000.

27 Voir sa mise au point dans *Le Messager des Chambres*, évoquée dans *Le National* du 1^{er} février 1834.

28 Sur la poire : Fabrice Erre, *Le règne de la poire. Caricatures de l'esprit bourgeois de Louis-Philippe à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

29 Voici l'introduction de Philipon, directeur de *La Caricature*, à cette planche : « Les journaux ont beaucoup parlé, à l'occasion d'une récente et fatale affaire, d'une main invisible qui leur semblait avoir conduit tous les fils d'un horrible drame. *La Caricature* n'a plus à démontrer le plus ou moins de vraisemblance que peut avoir ce fait ; mais elle aurait cru manquer à son devoir si elle n'avait pas tâché de reproduire à sa manière la physionomie donnée par la presse à ce triste épisode. Voilà la scène matérialisée, telle que la conçoit *La Caricature*. (Cité par David S. Kerr, *op. cit.*, p. 152).

30 *Id.*

31 *Le National*, 31 janvier 1834.

32 Mark Traugott, *The Insurgent Barricade*, Berkeley, University of California Press, 2000.

des actes extraparlimentaires à des attaques extraparlimentaires³³. » Même si les menaces à peine voilées du ministre ne débouchent sur rien, le spectre du duel n'est pas loin. Puis un événement chasse l'autre : après la loi sur les crieurs publics la chambre est occupée par un projet de loi sur les associations où l'opposition elle une fois encore en ligne de mire. En avril, des insurrections secouent Paris, Lyon et plusieurs autres villes françaises.

Conclusion

Dulong occupe une place très discrète dans l'histoire politique de la France au XIX^e siècle. Son nom figure, mais accessoirement, dans le martyrologe républicain. Au début des années 1840 Louis Blanc écrit que l'infortuné député a été instrumentalisé, que « parmi les amis de monsieur Bugeaud plusieurs affichèrent l'inconcevable prétention de ressentir son injure plus profondément que lui-même³⁴. » Puis des historiens plus « indulgents³⁵ » vis-à-vis du régime et de ses serviteurs écrivent qu'à titre individuel Dulong ne mérite sans doute pas grande attention. À la fin du XIX^e siècle Paul Thureau-Dangin, de sensibilité orléaniste, évoque l'affaire en ces termes : « En janvier 1834, un député obscur de la gauche, connu pour être le fils naturel de Monsieur Dupont de l'Eure, Monsieur Dulong, injuriait à la Chambre le général Bugeaud : de là un duel et la mort du malheureux Dulong, frappé d'une balle au front³⁶. » Plus récemment un biographe de Bugeaud décrit Dulong comme un « médiocre³⁷ » ; ce livre, qui trahit la sympathie et l'admiration du biographe pour son modèle, rend aussi compte à sa manière de la faible stature de Dulong dans la mémoire collective. Il n'est pas indifférent à cet égard que dans l'index de la monumentale biographie consacrée par Guy Antonetti au roi des Français, le nom de Dulong ne figure pas³⁸.

Aujourd'hui il ne reste plus grand-chose de l'aventure funeste du député de l'Eure. On se souvient davantage des morts en duel du mathématicien Galois (juin 1832) ou du journaliste Carrel (juillet 1836). L'événement de janvier 1834 livre néanmoins des éléments de réflexion sur les logiques de l'insulte en politique. L'extrême plasticité du phénomène, par exemple, est frappante. L'intervention de Dulong déclenche un âpre conflit de qualification et ses conséquences politiques sont tout à fait nettes. Mais on ne sait toujours pas avec certitude ce qui a été effectivement dit le 25 janvier³⁹. Le saura-t-on d'ailleurs un jour ? Et cela a-t-il en définitive grande importance ? Les paroles prononcées ne font pas mouche par elles-mêmes et on ne peut prétendre que Dulong a prononcé des mots qui tuent : entre son attaque et le duel qui met un terme à son existence s'intercalent des discours politiques qui obéissent à des règles de production et de validation spécifiques. Au fil de l'affaire Dulong les mots sont lestés de significations qui les dépassent et la fabrique de l'insulte est cause motrice dans la dynamique de l'affrontement politique.

33 *Le Moniteur universel*, 14 février 1834.

34 Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, Paris, Pagnerre, 1843, volume 4, p. 3.

35 L'expression est de Guy Antonetti dans *Louis-Philippe*, Paris, Fayard, 1994, p. 960.

36 Paul Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, *op. cit.*, volume II, p. 228 *sq.* L'auteur évoque ensuite les suites de l'événement, sans se référer davantage à Dulong : « Aussitôt, cri de rage de la presse de gauche, qui présenta ce duel comme un guet-apens organisé par le Roi lui-même. Carrel n'était pas le moins ardent à appuyer cette odieuse et absurde insinuation. *La Caricature* publia un dessin intitulé « La main invisible ». C'était la scène du duel : derrière le général Bugeaud, on entrevoyait le profil de Louis-Philippe qui le poussait et le dirigeait et, à côté, un poteau indicateur, avec ces mots : Route royale. L'outrage et la calomnie étaient manifestes : *La Caricature*, poursuivie de ce chef, fut acquittée. Combien pourrait-on noter d'autres verdicts non moins injustifiables ? ».

37 Jean-Pierre Bois, *Bugeaud*, Paris, Fayard, 1997, p. 200.

38 Guy Antonetti, *op. cit.*, p. 972.

39 « Dulong aurait (*sic*) demandé : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie ? » (Emmanuel Fureix, *op. cit.*, p. 375).